



Réunion publique

Présentation de la démarche PLU et du diagnostic aux habitants

SOMMAIRE

01 Qu'est-ce que le PLU ?

02 Le cadre réglementaire supra communal

03 Les motifs de la révision du PLU

04 Présentation du territoire

05 Les prochaines étapes

01 Qu'est-ce que le PLU ?

01 Qu'est-ce que le PLU ?

L'objectif



Un document d'urbanisme stratégique opposable

Le Plan Local d'Urbanisme est un **document à la fois stratégique et réglementaire**. Il définit un **projet de développement** pour la commune pour les 10 années à venir et il est **opposable** : il faut le consulter pour valider la faisabilité d'un projet immobilier.

Dans le PLU, on retrouve le zonage qui détermine deux informations clés :

- le détail des zones constructibles ou non dans une commune ;
- les règles et droits à construire sur chaque zone (type de bâtiment, mesures, etc.)

Il définit donc un projet de territoire, accompagné de règles qui définissent la destination générale des sols.

01 Qu'est-ce que le PLU ?

Le contenu

1



Rapport de présentation /
Diagnostic territorial



Diagnostic et état initial de l'environnement : les enjeux du territoire.
Explication des choix retenus et des orientations du projet.

2



PADD



Ce projet est porté par les élus.
Quel avenir pour les 10 prochaines années ?

3



Orientations d'Aménagement
et de Programmation (OAP)



Traduction du projet politique sur des secteurs d'aménagement → opposables aux autorisations d'urbanisme.

4



Zonage et règlement



Règles écrites et documents cartographiques, qui fixent les règles générales d'utilisation des sols.

5



Annexes



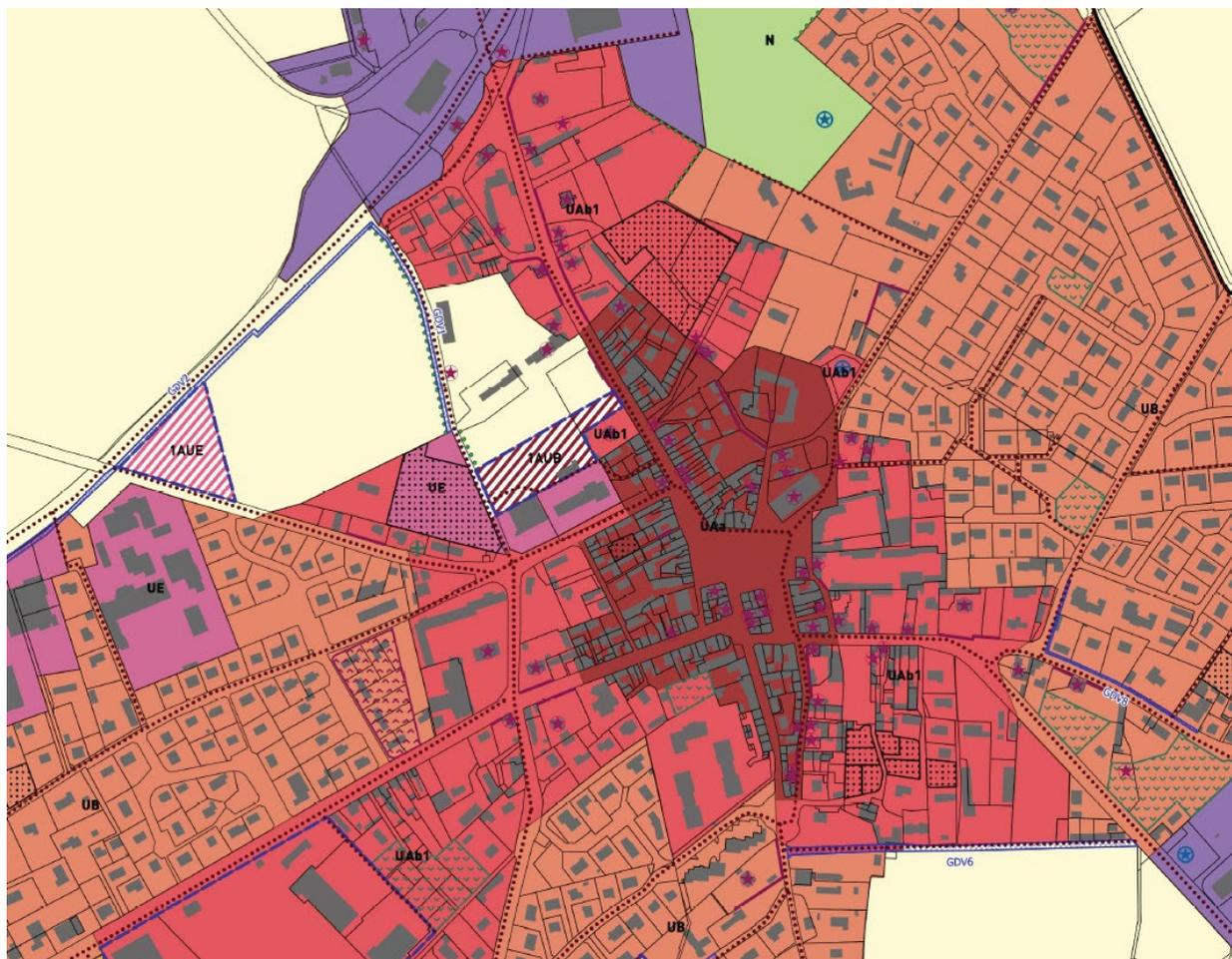
Elles ont une fonction d'information, et comportent notamment les servitudes d'utilité publique (notamment le PPRN).



5 documents

01 Qu'est-ce que le PLU ?

Les différentes zones



Les différentes zones d'un PLU

Les zones urbaines (zone U) : elles sont déjà équipées et urbanisées. L'équipement de réseaux collectifs d'assainissement est suffisant pour accueillir les constructions nouvelles.

Les zones à urbaniser (zone AU) : il s'agit de zones à caractère naturel destinées à accueillir de futurs habitants ou de nouvelles entreprises. Cependant, l'urbanisation peut être progressive.

Les zones agricoles (zone A) : elles sont réservées aux activités agricoles et au logement des seuls agriculteurs

Les zones naturelles (zone N) : elles sont préservées pour leur paysage, leur faune et leur flore.

01 Qu'est-ce que le PLU ?

Les articles du PLU

1 - USAGE DES SOLS ET DESTINATION DES CONSTRUCTIONS		
Destinations, sous destinations, usages et affectations, nature d'activités	1-1 INTERDITES	Article 1
	1-2 SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES	Article 2
	1-3 MIXITE FONCTIONNELLE ET SOCIALE	//
2 - CARACTERISTIQUES URBAINE, ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE		
	2-1 VOLUMES (emprise au sol et hauteurs) et IMPLANTATION des constructions	Article 9 et 10 Articles 6,7 et 8
	2-2 INSERTION ARCHITECTURALE, URBAINE, PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DES CONSTRUCTIONS	Articles 11, 15
	2-3 TRAITEMENT ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DES ESPACES NON BATIS ET DES ABORDS DES CONSTRUCTIONS	Articles 11, 13 et 15
	2-4 STATIONNEMENT	Article 12
3 - EQUIPEMENTS ET RESEAUX		
	3-1 DESSERTE PAR LES VOIES PUBLIQUES ET PRIVEES, ACCES ET OBLIGATIONS EN INFRASTRUCTURES	Article 3
	3-2 DESSERTE PAR LES RESEAUX PUBLICS (eau, énergie, assainissement et communications électroniques)	Articles 4 et 16

Les articles du PLU

Le nouveau règlement du PLU est structuré autour de trois grands axes :

1. L'affectation des zones et la destination des constructions : **où puis-je construire ?**
2. Les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : **comment prendre en compte l'environnement ?**
3. Les équipements et les réseaux : **comment s'y raccorder ?**

L'ensemble des articles du règlement sont facultatifs. Il appartient à chaque collectivité de s'interroger, au regard des circonstances locales, sur la nécessité des règles édictées et de construire son dispositif réglementaire « à la carte ».

Le règlement reste obligatoire car il doit permettre d'appliquer les orientations du PADD.

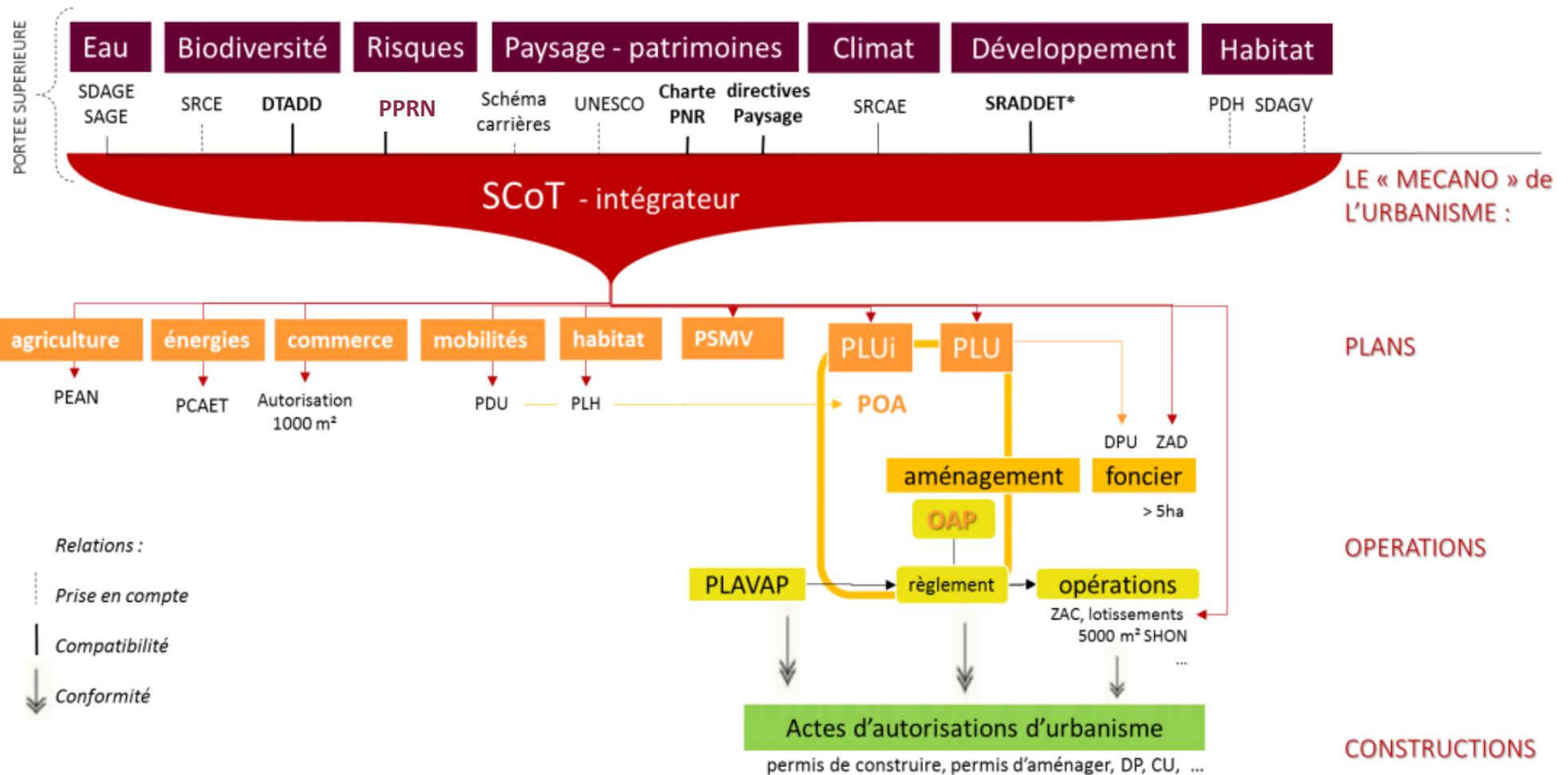
02 Le cadre réglementaire supra-communal

02 Cadre réglementaire supra-communal

La hiérarchisation des documents

Une compatibilité nécessaire avec un certain nombre de documents...

Les documents de planification ne sont pas égaux, certains sont supérieurs aux autres c'est-à-dire qu'ils doivent être respectés par les documents d'urbanisme de rang inférieur. **Le PLU doit être intégré dans cette hiérarchie.**

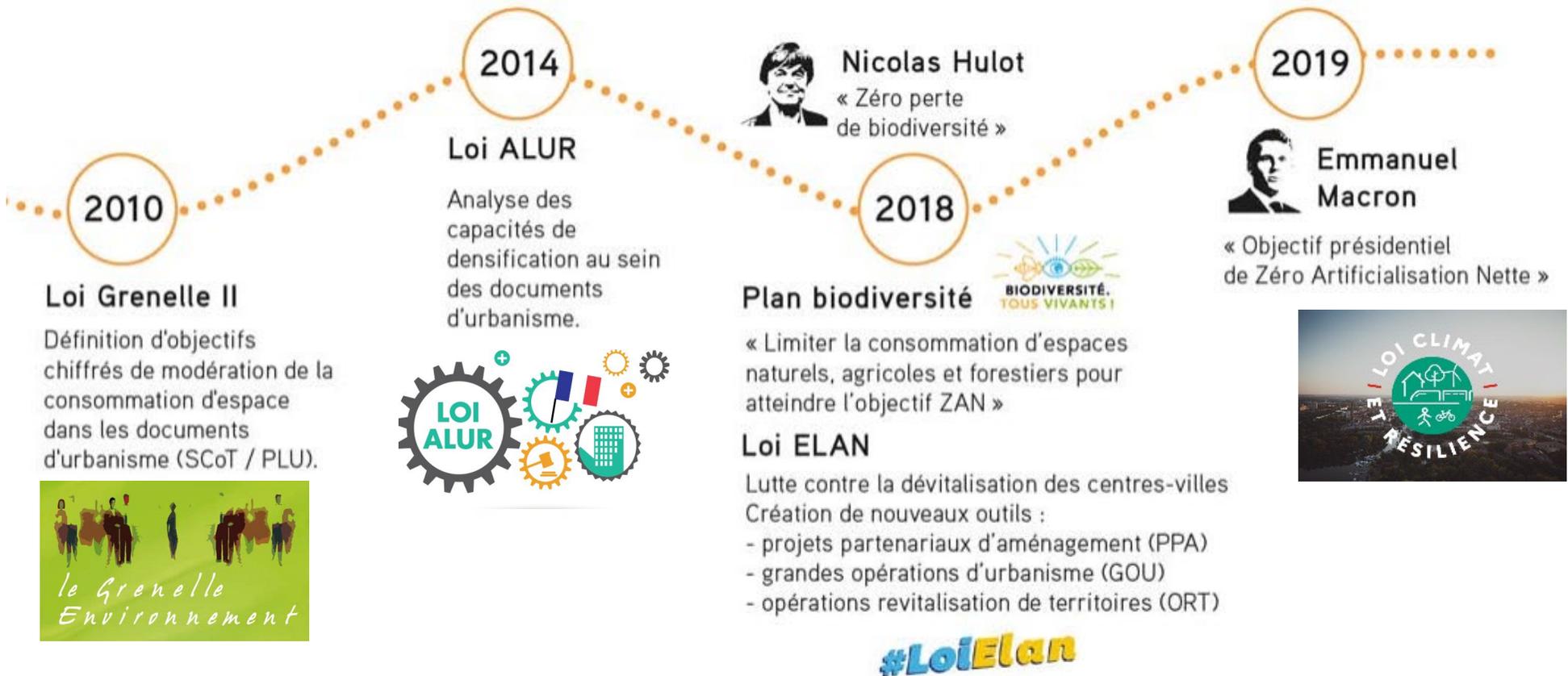


02 Cadre réglementaire supra-communal

Le contexte législatif

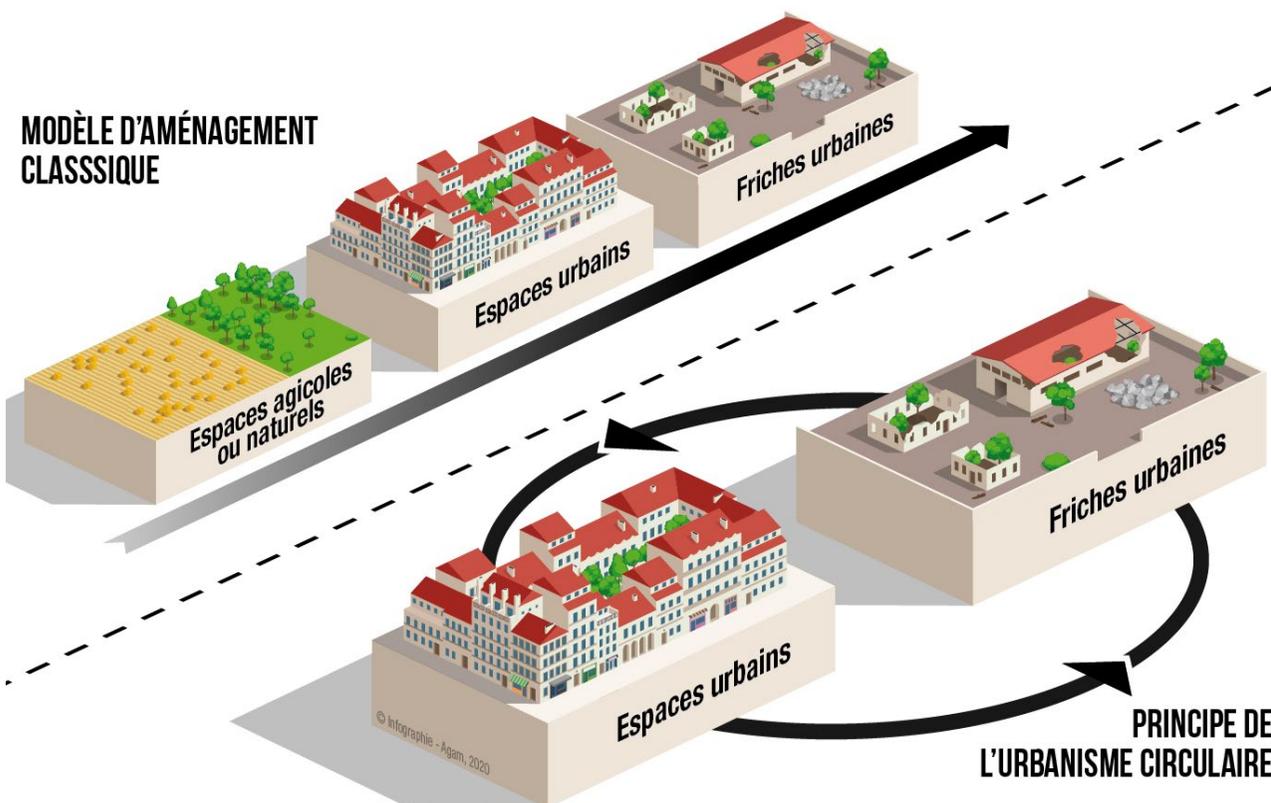
...mais également avec un certain nombre de lois

L'élaboration du PLU s'inscrit également dans un contexte législatif mouvant.



La Loi Montagne (1985, complétée par l'Acte II de 2016)

Principes d'extension de l'urbanisation en continuité des bourgs, des villages, hameaux, Préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, Préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles,...



La notion de « ZAN » : Zéro Artificialisation Nette

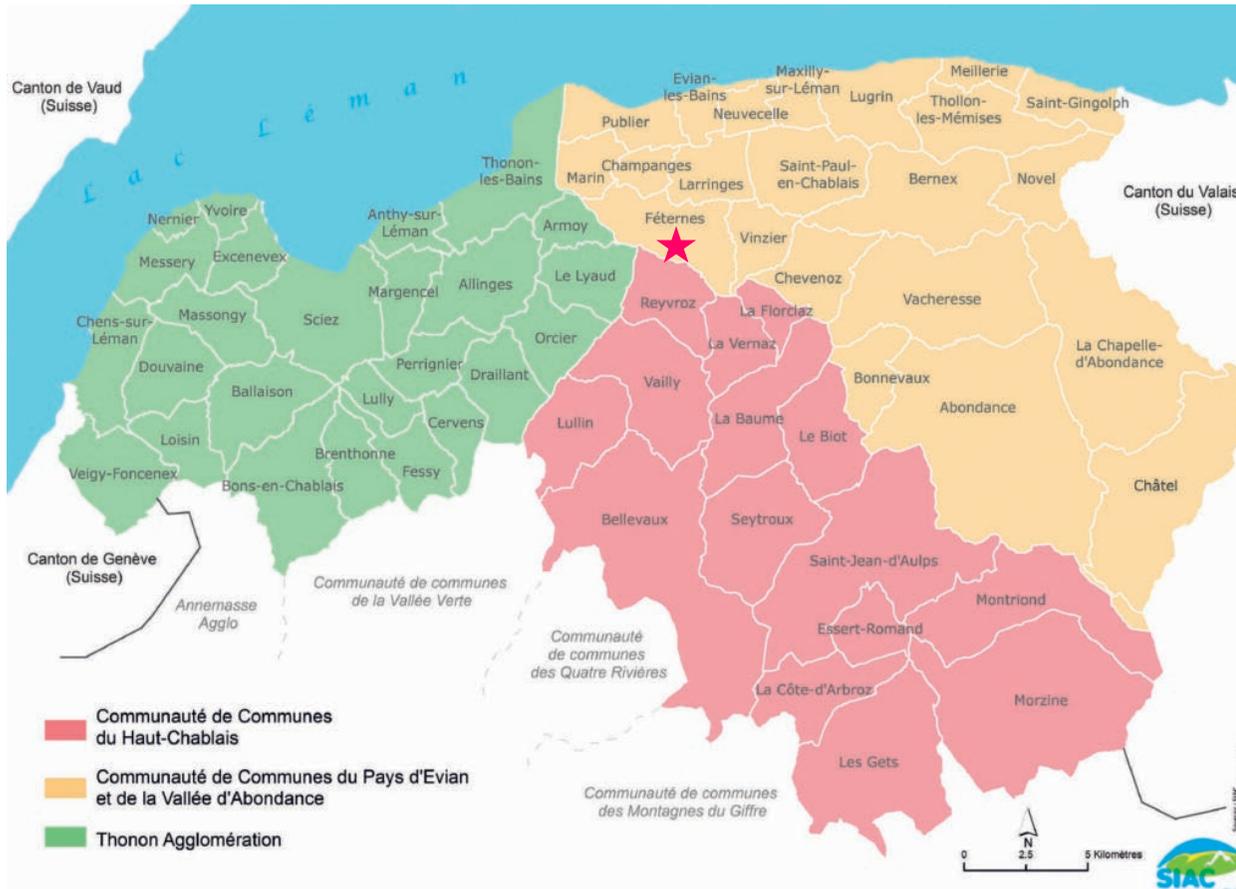
La Zéro Artificialisation Nette est une notion inscrite dans le Plan biodiversité en 2018.

L'objectif de la trajectoire ZAN est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation (d'où l'usage du terme « net »).

Cette trajectoire s'inscrit dans le temps long et s'organise en deux temps :

- Un premier temps qui porte sur la **réduction de la consommation d'espaces NAF.**
- Un deuxième temps qui tend vers **l'arrêt complet de l'artificialisation de ces espaces.**

A défaut d'intégration des dispositions prévues par la loi en matière de réduction de la consommation d'espaces d'ici août 2027, **aucune autorisation du droit des sols ne pourra être délivrée au sein d'un secteur constructible.**

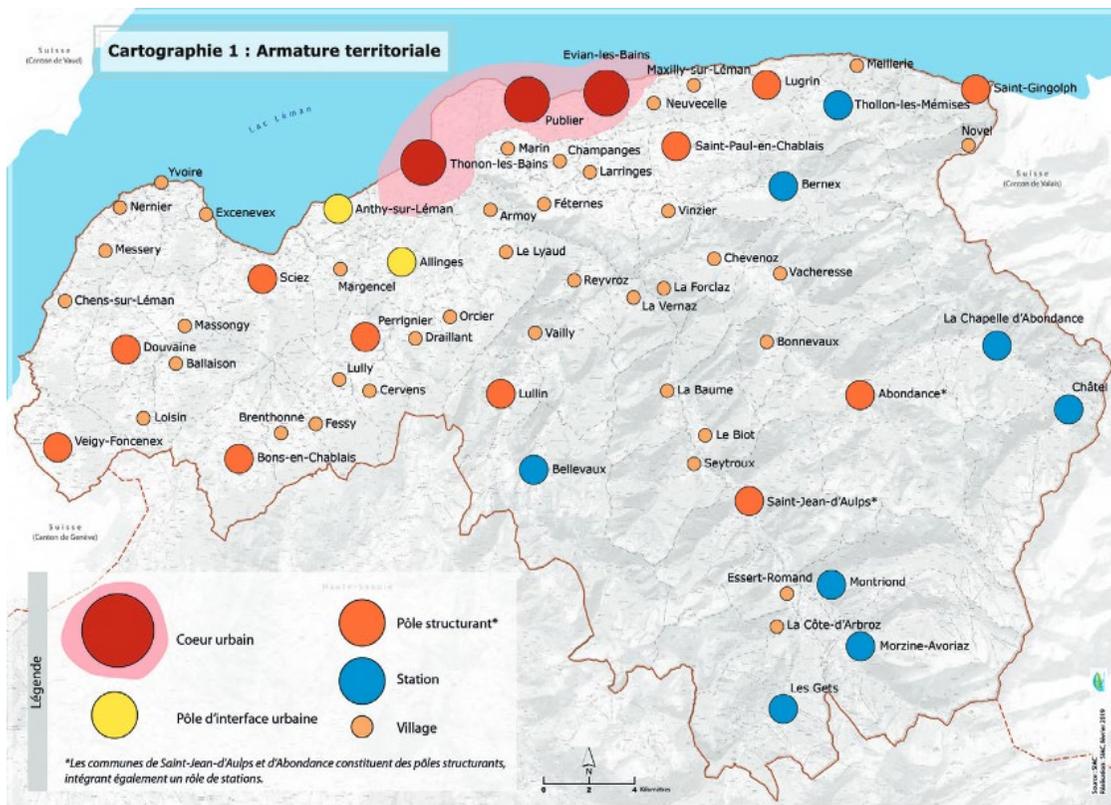


Le SCoT du Chablais

La commune de Féternes est couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Chablais, approuvé lors du Comité syndical du SIAC du 30 janvier 2020. **Il est exécutoire depuis le 26 juillet 2020.**

C'est un document d'urbanisme réglementaire formalisant le projet d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années sur l'ensemble des 62 communes du Chablais.

Le périmètre du SCoT du Chablais, source : SIAC du Chablais



Le SCoT du Chablais

L'armature territoriale guide les réflexions communales. Il s'agira pour chaque collectivité :

- D'orienter ses réflexions sur la croissance démographique, la production d'habitat, la localisation des équipements et services, l'organisation des transports, et de trouver sa place dans l'armature territoriale définie dans le SCoT ;

Au sein de cette armature, la commune de Féternes bénéficie du **statut de « village »**.

L'armature territoriale du SCoT du Chablais, source : SIAC du Chablais

	Cœur urbain	Pôles Structurants	Pôles d'interface urbaine	Stations	Villages	Total EPCI
Thonon Agglo <i>Répartition d'hectares permettant l'accueil de population, en prenant en compte les taux de variations actuels, en lien avec les bassins d'emplois, les équipements et les grands axes de transport.</i>	38 ha	119 ha	28 ha	-	144 ha	329 ha
CCHC <i>Répartition d'hectares intégrant la volonté forte de développement de résidences principales.</i>	-	15 ha	-	29 ha	31 ha	75 ha
CCPEVA <i>Répartition d'hectares prenant en compte la tendance d'évolution de la population et intégrant l'enjeu de limitation de la production de résidences secondaires.</i>	23 ha	24 ha	-	10 ha	53 ha	110 ha

Enveloppe foncière maximale pour le développement résidentiel, source : SIAC du Chablais

Niveau d'armature	Densité moyenne minimale globale
Cœur urbain	65 lgts/ha
Pôles structurants	40 lgts/ha
Pôle d'interface urbaine	40 lgts/ha
Station	30 lgts/ha
Village	20 lgts/ha

Objectifs de densité moyenne minimale globale, source : SIAC du Chablais

Le SCoT du Chablais

La limitation de la consommation d'espace constitue le principe de base du SCoT. Cette limitation prévoit **une division par deux des tendances de consommation passées.**

Les perspectives de développement déterminées dans les PLU doivent être corrélées avec les possibilités d'optimisation des tissus bâtis existants, et des potentialités de développement au sein des enveloppes urbaines.

La commune de Féternes bénéficie du statut de « village » de la CC PEVA. En ce sens elle est concernée par une densité moyenne minimale globale de **20 logements / ha** et **une enveloppe spatiale maximale de 1 ha** dans le temps du SCOT comprenant.

03 Les motifs de la révision du PLU

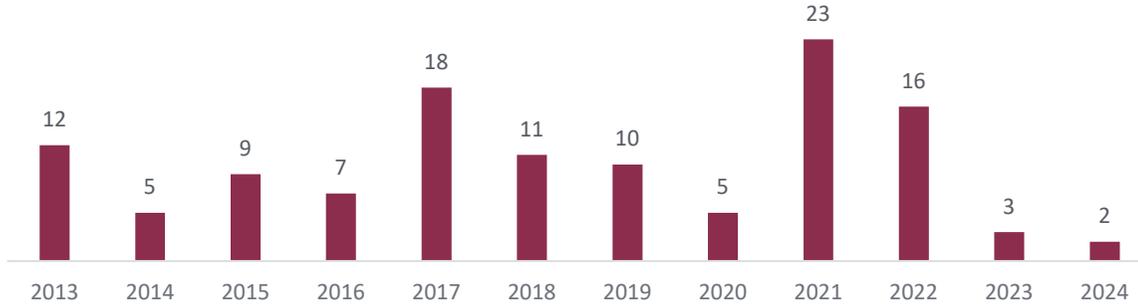
03 Les motifs de la révision du PLU

Bilan du PLU et objectifs de la révision

Les étapes passées

Nombre de permis accordés par an à destination de logement entre 2013 et 2024

Source : SITADEL mai 2024



Nombre de logements créés par typologie par an entre 2013 et 2024

Source : SITADEL mai 2024



Bilan du PLU en vigueur

Objectif(s) porté(s) par le PLU de 2013

Recentrage de l'urbanisation autour de 3 pôles principaux au regard d'une consommation excessive : le chef-lieu et ses prolongements, Thièze et, pour la partie supérieure de la commune : l'ensemble constitué par Chez Divoz/Chez Portay.

Les tendances observées

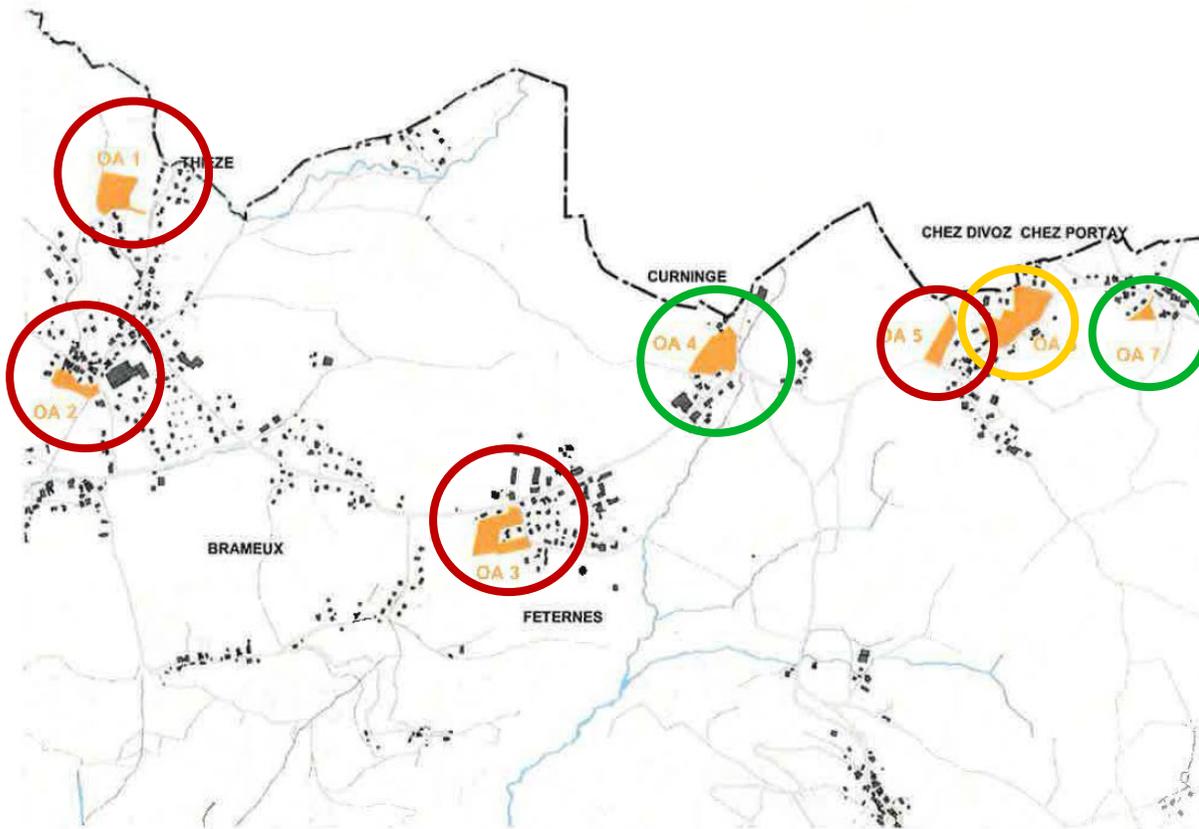
- **129 Permis de construire déposés entre 2013 et 2024**, dont 115 nouvelles constructions, 14 constructions existantes réhabilitées et 121 à destination de logement, soit environ 11 nouveaux logements/ an (source SITADEL mai 2024).
- environ 146 habitants supplémentaires par rapport à 2014.
- 2 secteurs d'OA ayant accueilli de nouvelles constructions, 1 en cours d'urbanisation sur 7.

03 Les motifs de la révision du PLU

Bilan du PLU et objectifs de la révision

Les étapes passées

LOCALISATION DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL



Bilan du PLU en vigueur

Le bilan

- Un rythme de construction de logements élevé, sur les secteurs d'urbanisation prévue par le PADD, mais pas que (Lesvaux, Gresy) et pas forcément dans les secteurs d'OA,
- Une croissance de population relativement forte par rapport aux tendances passées.
- Une diversification de l'offre de logements qui s'est réalisée dès lors qu'elle était imposée, pas forcément lorsque ce n'était pas imposé,
- Un développement de l'habitat sous forme individuelle qui participe à la banalisation des paysages et synonyme de forte consommation foncière.
- Des formes architecturales qui s'émancipent bien souvent du bâti traditionnel local, notamment sur les secteurs d'OA, sources d'appauvrissement du paysage du plateau.

Les explications possibles

- Une pression immobilière forte sur le secteur à proximité des agglomérations d'Evian et de Thonon,
- Un processus de divisions de terrains bâtis et non bâtis en petits lots (environ 450m²) à l'œuvre et de plus en plus visible,
- Une plus forte représentation des projets de réhabilitation dans les hameaux anciens en zone inconstructible du PLU, en particulier dans le secteur des Traverses.

03 Les motifs de la révision du PLU

Bilan du PLU et objectifs de la révision

Les étapes passées



Bilan du PLU en vigueur

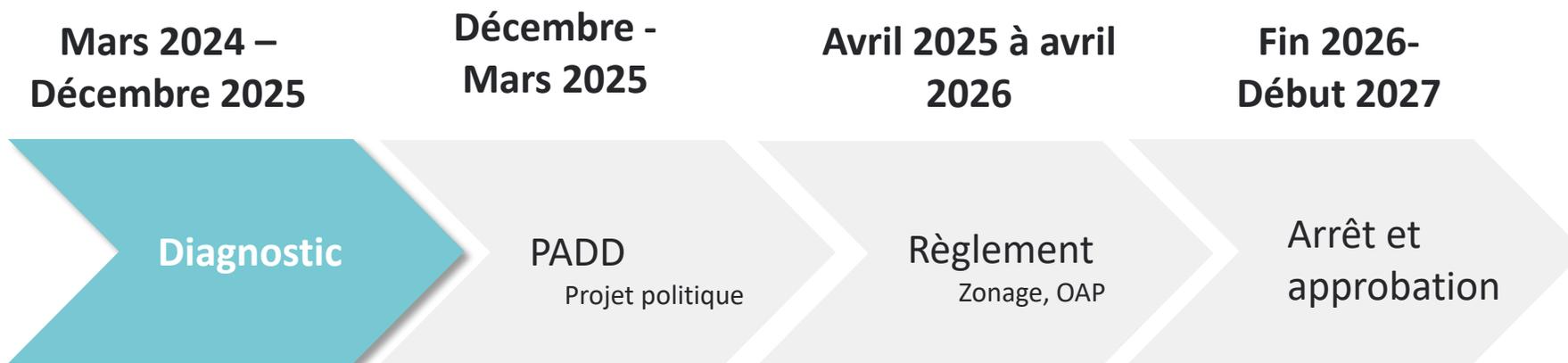
Les enjeux réglementaires

- Redéfinir les besoins en extension de l'urbanisation
- Mettre en place un encadrement plus strict des nouvelles constructions à travers le nouveau règlement du PLU et les OAP sectorielles et thématiques.

04 Présentation du territoire

03 Présentation du territoire

Les différentes étapes du PLU



La phase diagnostic, première étape du PLU

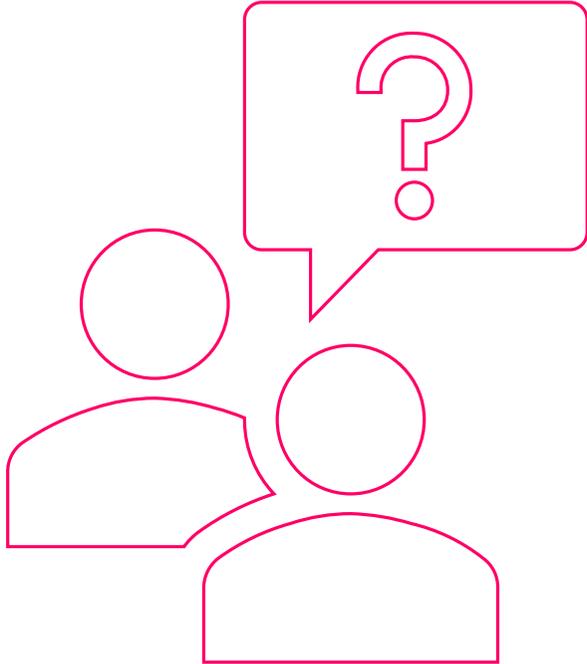
La phase diagnostic est la première étape de l'élaboration du PLU. Elle permet :

1. De faire émerger les enjeux de la commune sur lesquels le projet de territoire viendra prendre appui,
2. D'expliquer les choix retenus et les orientations du projet.

4.1 Habiter Féternes

Démographie, habitat et équipements

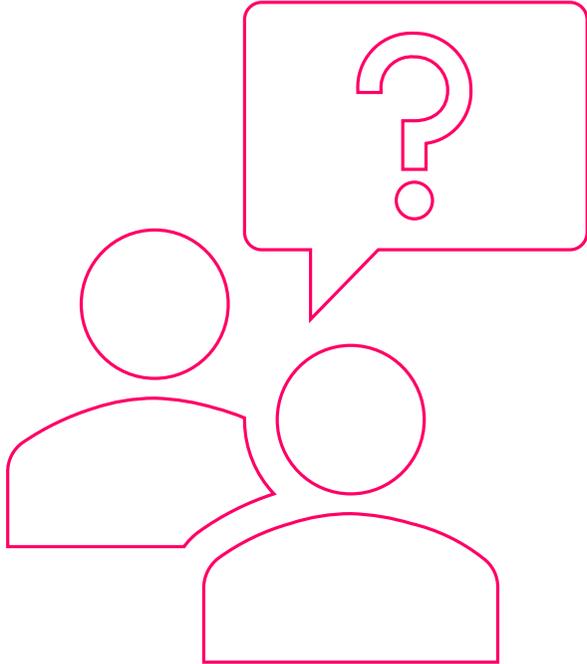
4.1 Approche démographique



D'après vous, combien sommes-nous à Féternes en 2025 ?

- Moins de 1 200 habitants
- Environ 1 400 habitants
- Plus de 1 500 habitants

4.1 Approche démographique



D'après vous, combien sommes-nous à Féternes en 2025 ?

- Moins de 1 200 habitants
- Environ 1 400 habitants

- **Plus de 1 500 habitants**

4.1 Approche démographique

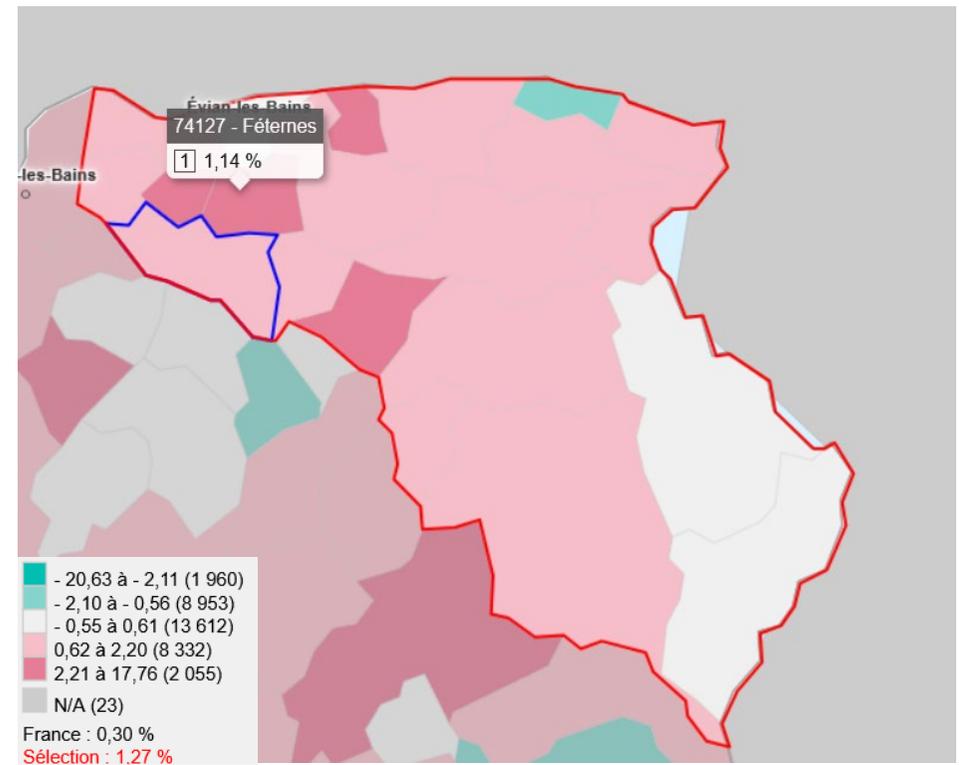
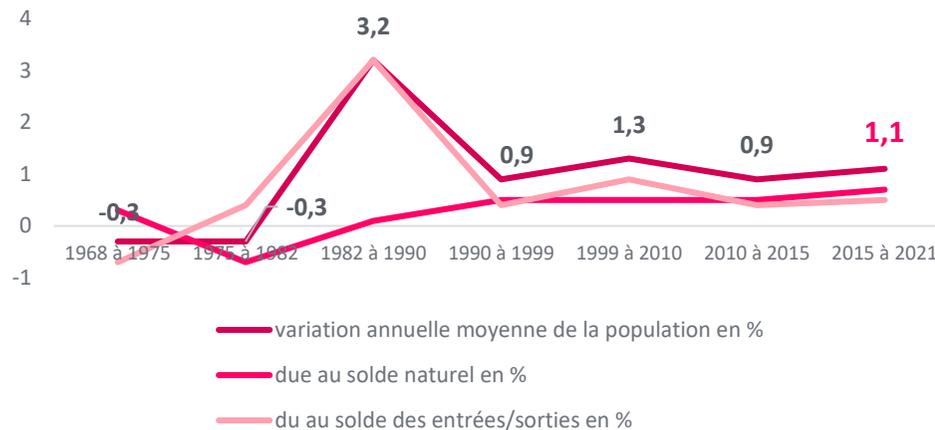
Quels habitats pour quels habitants ?

Les tendances

- **1 527 habitants au dernier recensement**, contre 1 393 en 2015, **soit un gain de 134 habitants**
- **Une croissance démographique continue et portée par le maintien de la population permanente : +0,9%** entre 2010 et 2015 et +1,1% entre 2015 et 2021
- **Le maintien d'une majorité de personnes en couple, signe d'une population familiale installée : 2,4 personnes par ménage en moyenne en 2021** (CC PEVA : 2,2 personnes / ménage)
- **Depuis 2014, le solde naturel contribue majoritairement à l'augmentation de la population : à raison de +0,7%**

Variation annuelle de la population de 1968 à 2021 en %

Données Insee 2024

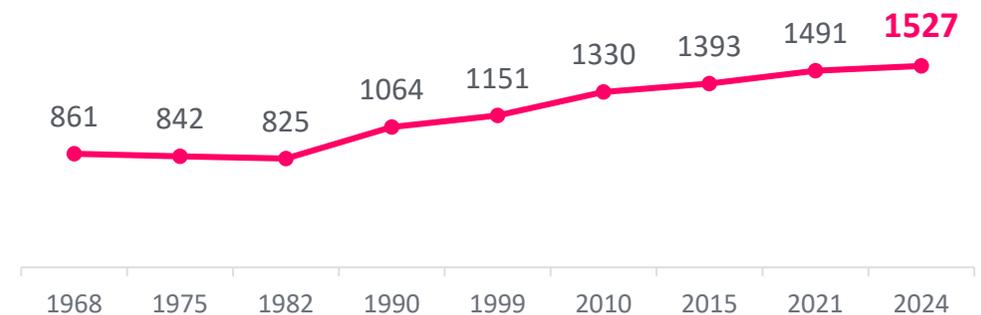


Taux d'évolution annuel de la population à l'échelle de la CC PEVA en %

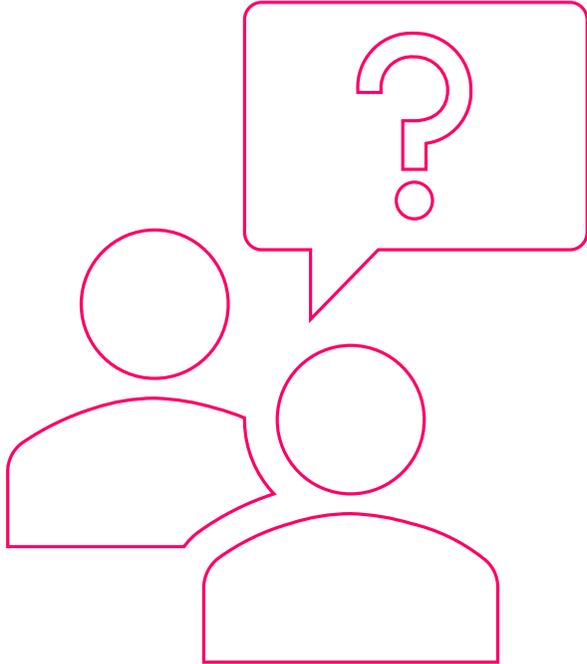
- **Une commune qui se distingue par la jeunesse de sa population : 109 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans** (contre 102 pour la CCPEVA)

Evolution de la population entre 1968 et 2024 en nombre

Données Insee 2024



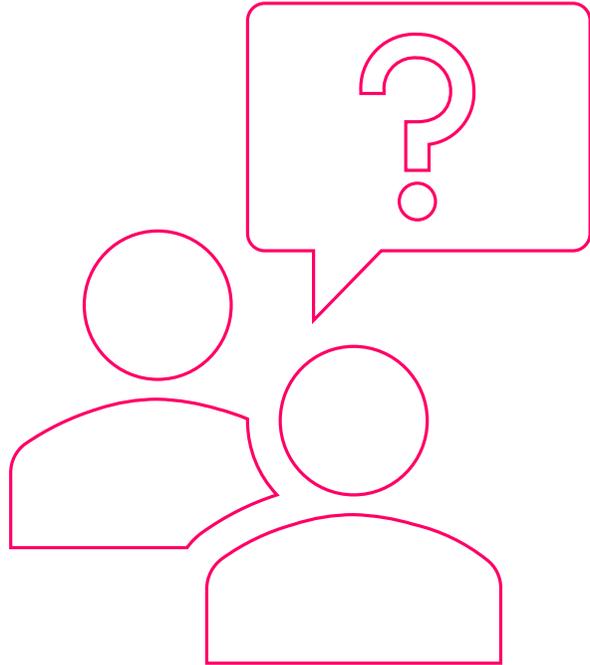
4.1 Approche démographique



D'après vous, quelle est la part des propriétaires par rapport aux locataires en 2025 ?

- 69 %
- 79 %
- 89 %

4.1 Approche démographique



D'après vous, quelle est la part des propriétaires par rapport aux locataires en 2025 ?

• 69 %

• **79 %**

• 89 %

4.1 Approche résidentielle

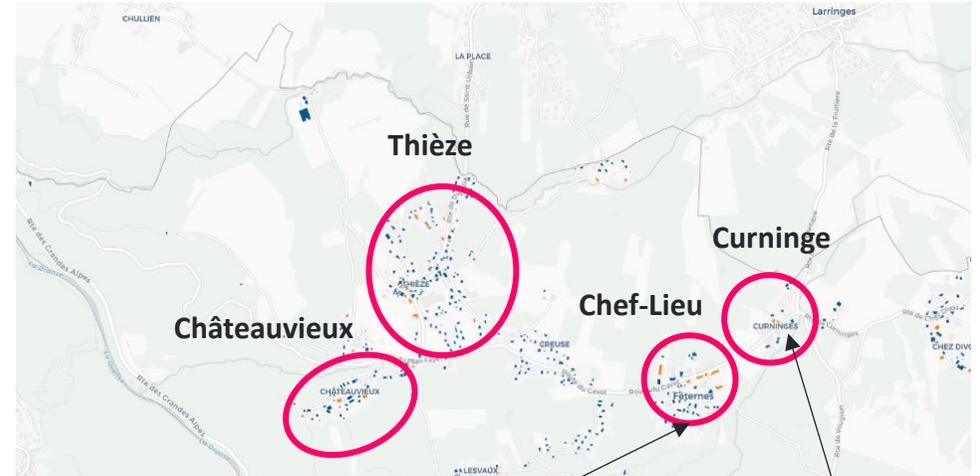
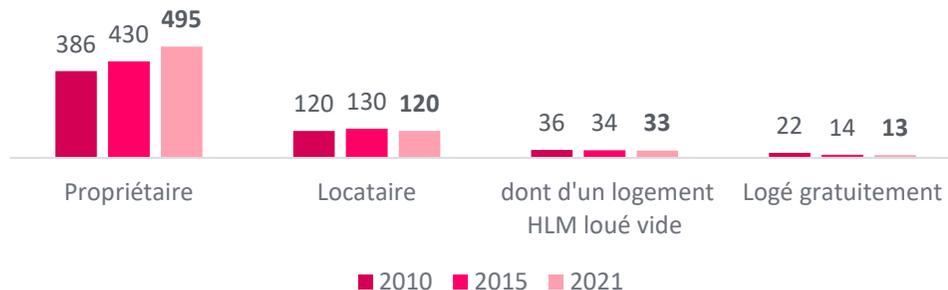
Quel habitat pour quels habitants ?

Les tendances

- **Les propriétaires occupent une part majoritaire et croissante du parc communal (79% en 2021),** alors que le nombre de locataires stagne depuis 2010 (120 RP en location)
- La commune compte davantage de logements de type « maisons » que de type « appartements » : **les maisons représentent 77% du parc de résidences principales en 2021**
- **Le parc de logement tend toutefois à se diversifier** : en 10 ans le nombre d'appartements a augmenté, passant de 135 en 2010 à 171 en 2021
- **Une offre en logements sociaux qui stagne** depuis 2014 (environ 6% en 2015), qui représente encore 5% du parc en 2021)

Evolution du nombre de résidences principales selon le statut d'occupation depuis 2010

Données Insee 2024



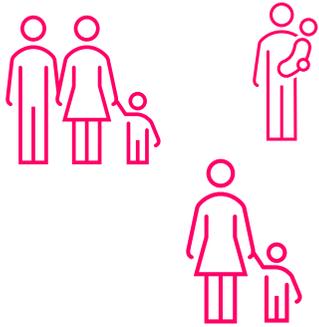
- **Un parc de logements assez hétéroclite** : les logements anciens se concentrent dans les hameaux historiques, tandis que le chef-lieu, Thièze, Gresy, Chez Portay et Lesvaux ont accueilli les constructions les plus récentes
- **La commune propose aujourd'hui une large majorité de 5 pièces** : 54% et de 4 pièces 27%, **mais peu de petits logements** : moins de 1% de T1 et 5% de T2 sur la commune en 2021
- **Des prix au m² à l'achat encore accessibles** : en 2024, les prix au m² varient de 2 000 euros en moyenne pour l'achat d'un appartement à 4 900 euros en moyenne pour une maison

4.1 Les enjeux identifiés

Quel habitat pour quels habitants ?

+la nécessaire intégration de la politique de l'habitat portée par la CC PEVA : **le Programme Local de l'Habitat 2025-2031, en cours d'élaboration**

Les objectifs du PLU :



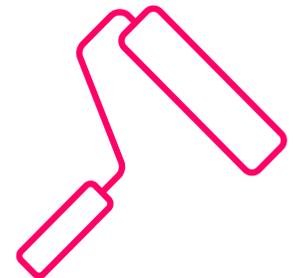
- **Adapter les types de logements** afin que les ménages de petites tailles puissent continuer à trouver une offre compatible avec leurs besoins nouveaux et spécifiques : notamment en développant les T2 et T3

- **Proposer une offre de logements accessibles financièrement aux jeunes ménages** pour faciliter leur installation et leur parcours résidentiel à long terme sur la commune



- **Favoriser l'installation et le maintien de la population au sein du Chef-lieu et dans le hameau de Thièze en priorité**, avec des formes bâties qualitatives (confort, aspect architectural)
- **Réguler la production de logements neufs en préférant la réhabilitation dans l'ancien**

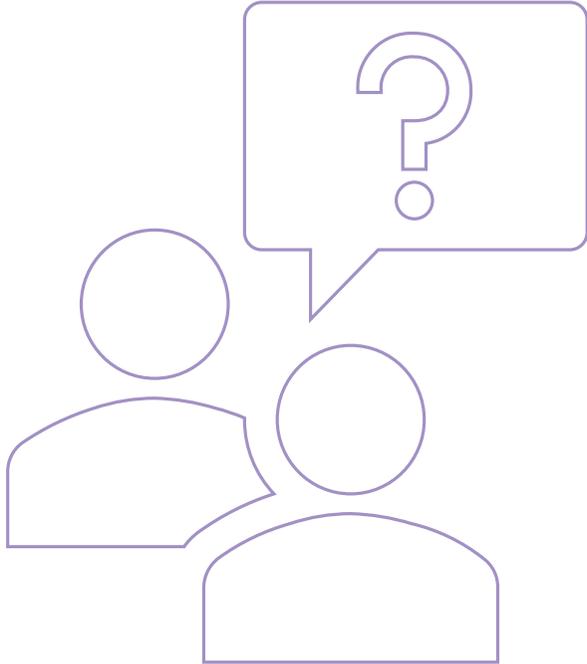
- Favoriser la construction de logements dans les espaces libres au sein du tissu urbain existant afin de **ne plus artificialiser les espaces naturels, agricoles et forestiers**



4.2 Travailler et consommer à Féternes

Activités, commerces, tourismes et mobilités

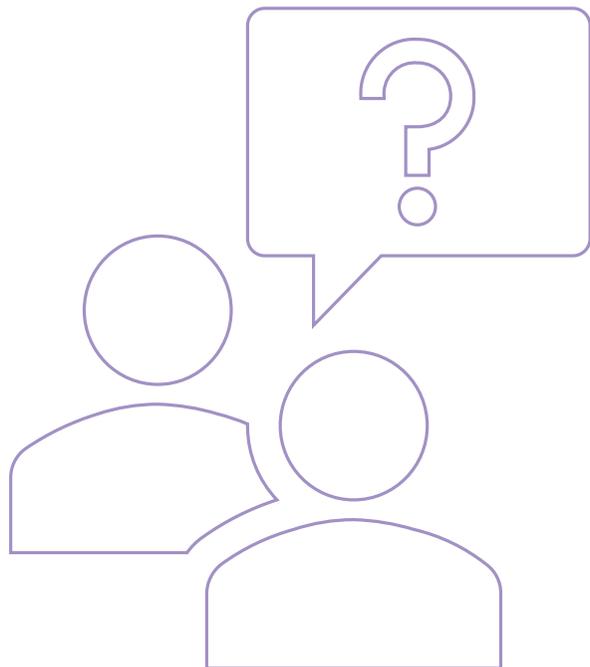
4.2 Approche économique



D'après vous, combien y'a-t-il d'artisans installés sur la commune en 2025 ?

- Une trentaine
- Une cinquantaine
- Une soixantaine

4.2 Approche économique



D'après vous, combien y'a-t-il d'artisans installés sur la commune en 2025 ?

- Une trentaine
- Une cinquantaine
- **Une soixantaine**

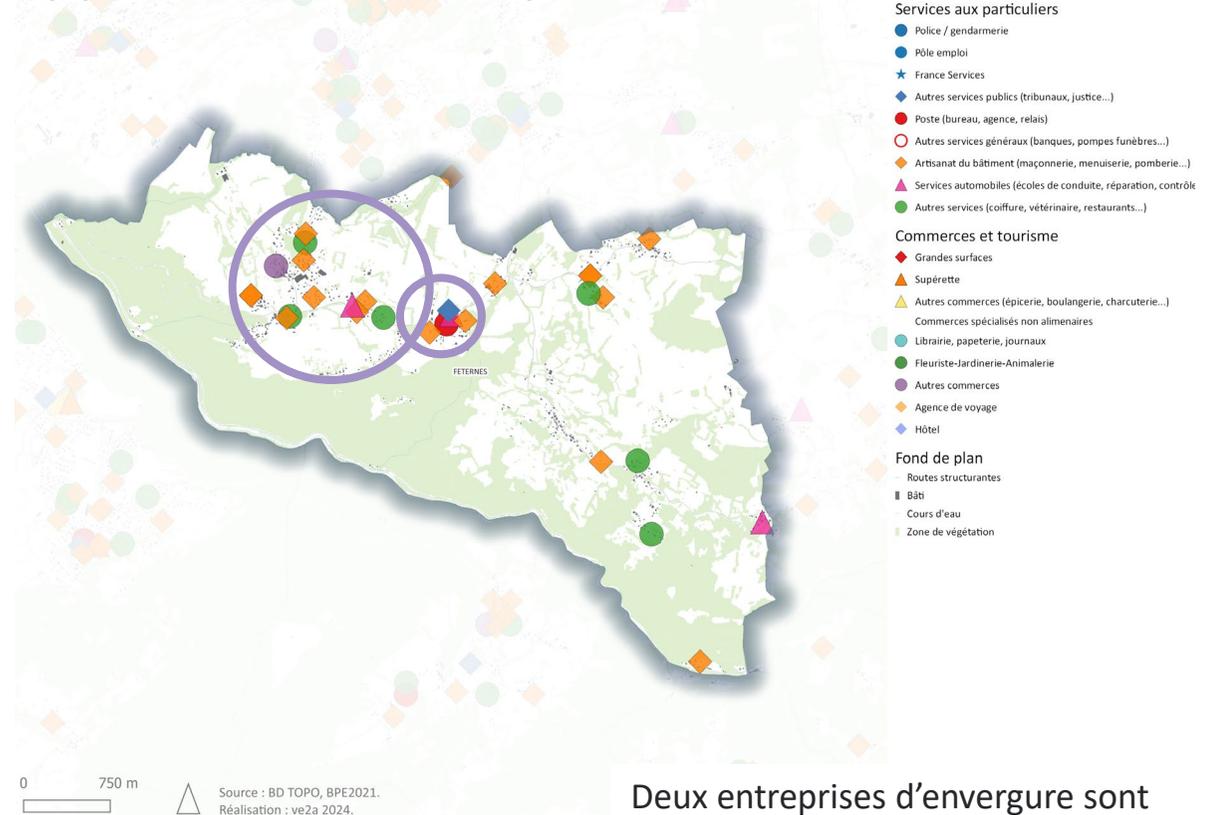
4.2 Approche économique

Quelle(s) filière(s) économique(s) promouvoir ? Sur quel(s) secteur(s) ?

Les tendances

- **58 artisans sont présents sur le territoire** (selon le recensement réalisé en 2024 par la commune de Féternes) :
 - 24 artisans dans le bâtiment
 - 23 dans les métiers de services
 - 6 dans l'alimentation
 - 5 dans la fabrication et la production dans l'artisanat
- **Une économie locale portée par le secteur tertiaire et l'artisanat :**
 - Construction : 19%
 - Administration publique, enseignement : 19%
 - Commerce de gros et de détail, transports et restauration : 16%
- **Une concentration des services aux particuliers et des commerces au Chef-lieu et dans les hameaux de Thièze et Grésy**
- **Une activité touristique portée par une offre d'été et de nature:** randonnée, VTT

Les équipements relatifs aux services aux particuliers de Féternes



Deux entreprises d'envergure sont implantées sur le territoire communal :



Lacroix (Thièze)



Usine Valente (Thièze)

4.2 Approche économique

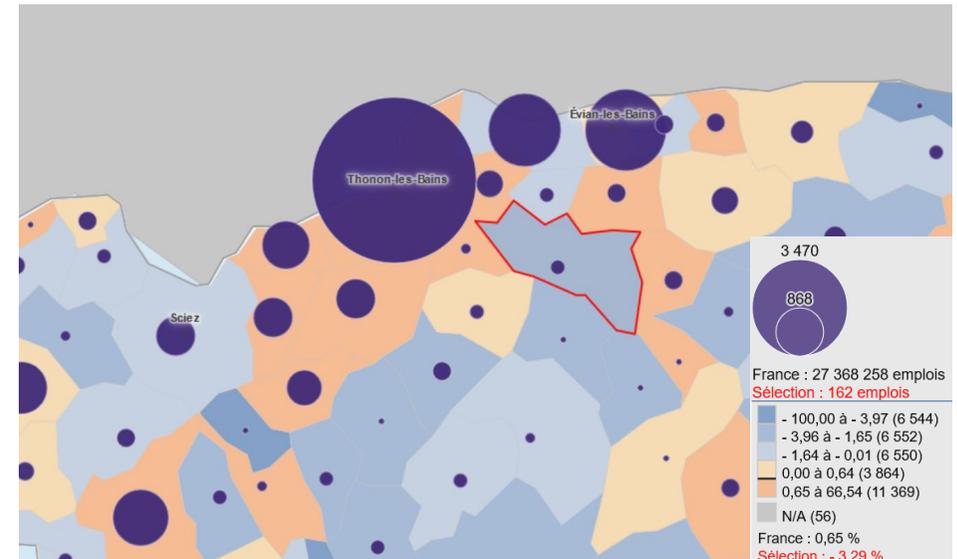
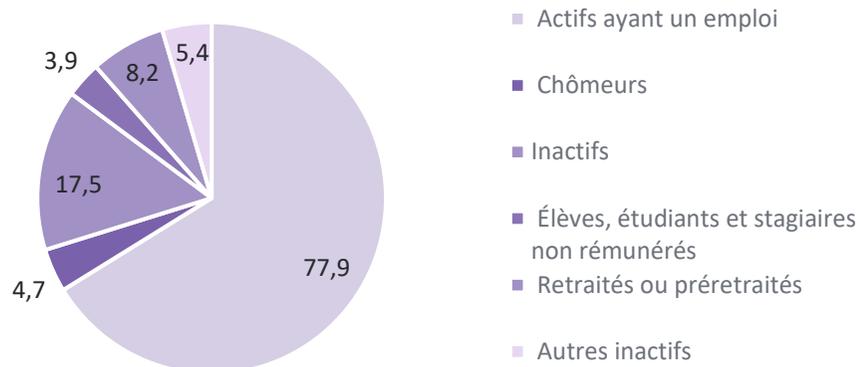
Quelle(s) filière(s) économique(s) promouvoir ? Sur quel(s) secteur(s) ?

Les tendances

- **Un taux de chômage en diminution depuis 2015** : 8% en 2015, 6% en 2020, plus faible que la CCPEVA (9%)
- **En 2020, 16% de la population de Féternes travaille sur la commune** : les bassins d'emplois environnants étant Thonon-les-Bains, Evian-les-Bains et la Suisse
- **Une population travaillant sur la commune en diminution depuis 2015** : de 17% à 10% depuis 2014
- **Une augmentation du nombre d'actifs mais une diminution du nombre d'emplois de la commune sur la dernière décennie** : -36 emplois proposés sur la commune depuis 2015, +50 actifs résidents

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021 en %

Données Insee 2024



Taux d'évolution annuel de l'emploi sur la période 2015-2021 et nombre d'emplois en 2021.

Source : Observatoire des territoires, 2024

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant dans la zone

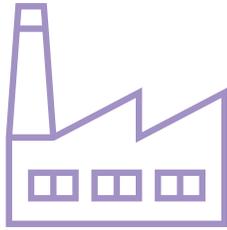
Données Insee 2023

	2010	2015	2021
Travaillent :			
dans la commune de résidence	13,7	16,7	10,3
dans une commune autre que la commune de résidence	86,3	83,7	89,7

4.2 Approche économique

Quelle(s) filière(s) économique(s) promouvoir ? Sur quel(s) secteur(s) ?

Les objectifs du PLU :



- **Développer le tissu économique déjà dynamique :**

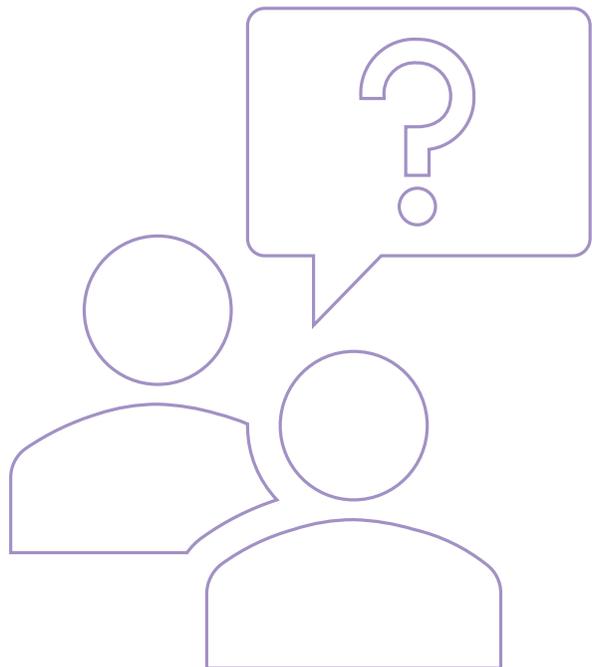
- Maintenir la diversité des fonctions économiques, et soutenir le poids de la sphère productive (artisanat, industrie, BTP)
- Créer les conditions d'accueil et de maintien des activités économiques dans le tissu urbain (artisanat, bâtiment, petite industrie), en compatibilité avec le voisinage de l'habitat
- Maintenir les entreprises locales qui cherchent à se développer
- Accompagner le développement des filières porteuses du territoire (bois, agriculture, artisanat, etc.)
- Contenir le phénomène de dépendance (vis-à-vis de l'emploi extérieur) et limiter les déplacements domicile-travail/domicile-service

- **Structurer des centralités urbaines multifonctionnelles pour les habitants de Féternes au quotidien :**

- Conforter le maillage commercial sur le Chef-lieu et Thièze permettant une desserte marchande optimale
- Renforcer l'offre de proximité répondant aux besoins quotidiens de la clientèle locale



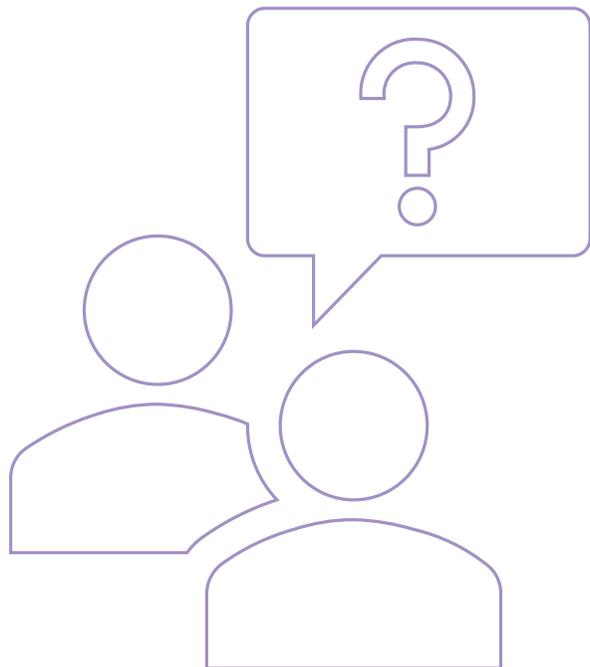
4.2 Approche mobiliataire



D'après vous, en 2025 : quelle est la part de la population travaillant dans une autre commune ?

- 80 %
- 85 %
- 90 %

4.2 Approche mobilitaire



D'après vous, en 2025 : quelle est la part de la population travaillant dans une autre commune ?

• 80 %

• 85 %

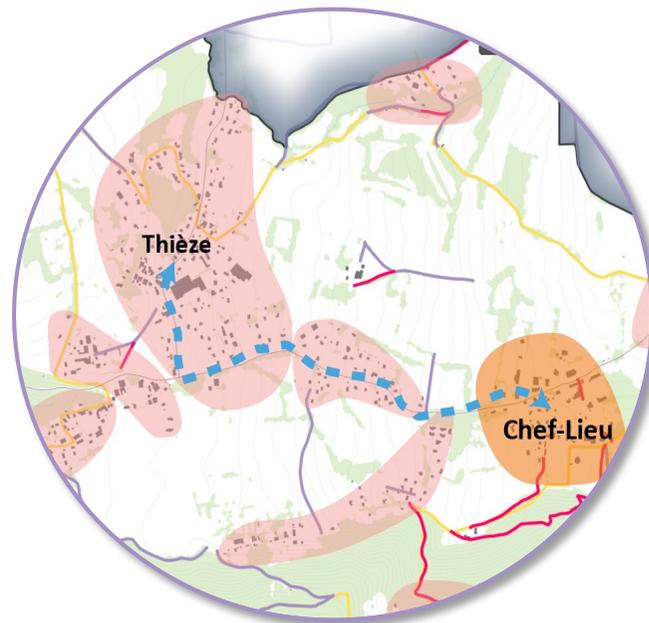
• **90 %**

4.2 Approche mobilitaire

Quelle(s) mobilité(s) encourager ? Quelles priorités ?

Les tendances

- **En 2021, 90% de la population active travaille dans une autre commune**, cette part tend à augmenter depuis 2009 (86%)
- 86% déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture : **une dépendance à l'automobile qui perdure**
- **Une desserte des hameaux par le réseau de ramassage scolaire uniquement** : 10 arrêts
- **Le déploiement d'un réseau de mobilités douces en structuration sur le chef-lieu notamment** :
 - Projet de liaison piétonne : relier le chef-lieu et le hameau de Thièze qui concentre la majeure partie des habitations



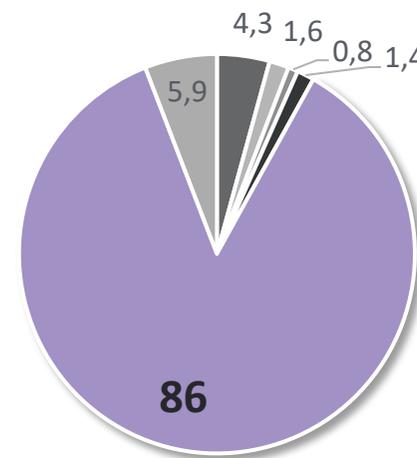
	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	676	100	712	100	762	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	93	13,7	116	16,3	79	10,3
dans une commune autre que la commune de résidence	583	86,3	596	83,7	683	89,7

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

Données Insee 2023

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2021

Données Insee 2024



- Pas de déplacement
- Marche à pied (ou rollers, patinette)
- Vélo (y compris à assistance électrique)
- Deux-roues motorisé
- Voiture, camion ou fourgonnette
- Transports en commun

4.2 Approche économique

Quelle(s) mobilité(s) encourager ? Quelles priorités ?



Les objectifs du PLU :

Améliorer la sécurité, le confort et la diversification des déplacements en :

- **Adaptant le réseau de voiries et des espaces publics associés**, pour un apaisement de la circulation automobile et un usage mieux partagé de la voirie, favorisant l'évolution des comportements
- Renforçant la hiérarchisation du réseau existant **et poursuive sa sécurisation**, notamment sur des sections des D 11 et 21, pour les déplacements piétonniers (trottoirs) et l'accès aux arrêts de bus,
- **Favorisant le développement des modes "actifs"** internes à la commune, au Chef-lieu principalement,
- Permettant l'augmentation des **capacités de stationnement**, et l'accès aux espaces naturels (tout en limitant l'imperméabilisation)
- Améliorant les conditions **d'accès PMR**
- Engageant une réflexion globale (et multimodale), en lien étroit avec les modes et les formes de l'urbanisation, en intégrant les préconisations habituelles du département (le long des RD) :
 - Limiter les nouveaux accès (le long des RD),
 - Définir les reculs adaptés (dans et hors agglomération),
 - Sécuriser des arrêts de bus et de conditions de leur accès par les modes doux.

4.3 Préserver le cadre de vie de Féternes

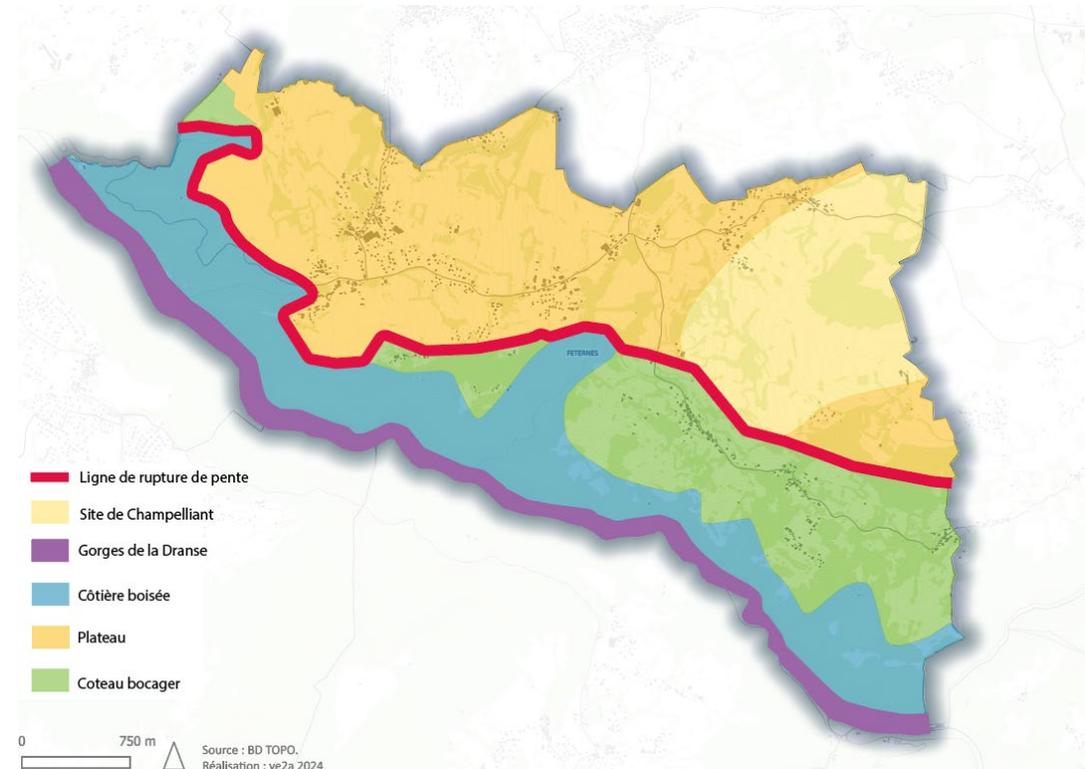
Environnement, paysage, énergie et agriculture

2.3 Approche paysagère et spatiale

Comment affirmer l'identité paysagère et architecturale de Féternes ?

Les tendances

- **Un grand paysage et un environnement naturel exceptionnel**, entre coteau et plateau rural, qui participent à l'identité du territoire
- **De nombreux motifs paysagers patrimoniaux typiques** encore présents (vignes, forêts, potagers)
- **Une pluralité de hameaux et de formes bâties présentant une identité commune typique du plateau de Gavot** : du Chef-Lieu, des différents hameaux du plateau et des pentes menant à la Dranse
- **Un abandon progressif des matériaux et formes architecturales locales** au profit des modèles standardisés



Maison traditionnelle
Source : google Map

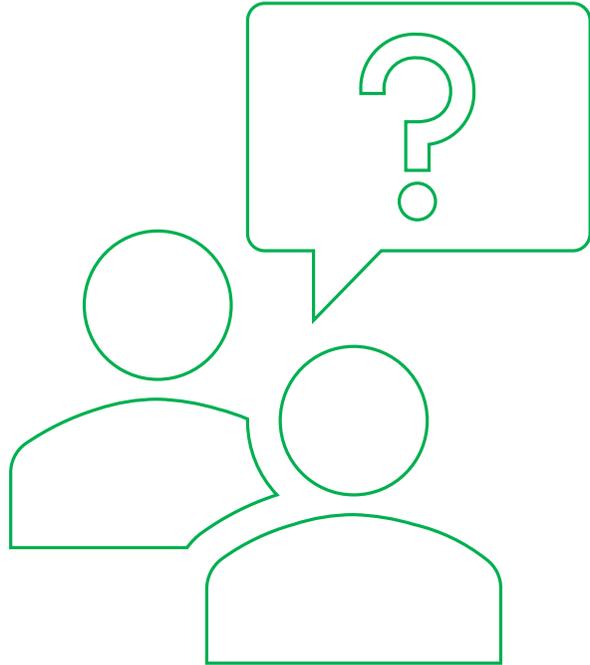


Source : Google Map

- **Une privatisation progressive de l'espace et des cônes de vue**, accentuée par les clôtures et les plantations d'agrément

2.3 Approche environnementale

Quel rôle pour l'agriculture dans le paysage et l'économie du territoire ?

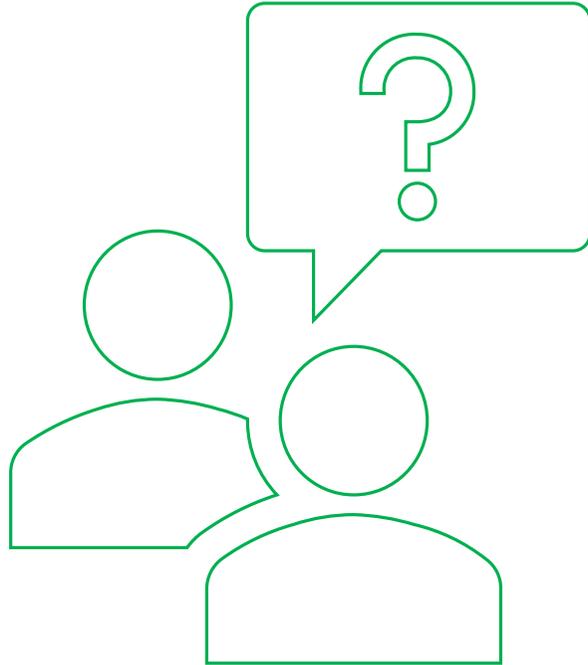


D'après vous, combien la commune compte-elle d'exploitations agricoles actives en 2025 ?

- **6 exploitations**
- **11 exploitations**
- **15 exploitations**

2.3 Approche environnementale

Quel rôle pour l'agriculture dans le paysage et l'économie du territoire ?



D'après vous, combien d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés (=urbanisés) en 10 ans ?

• 6 exploitations

• **11 exploitations**

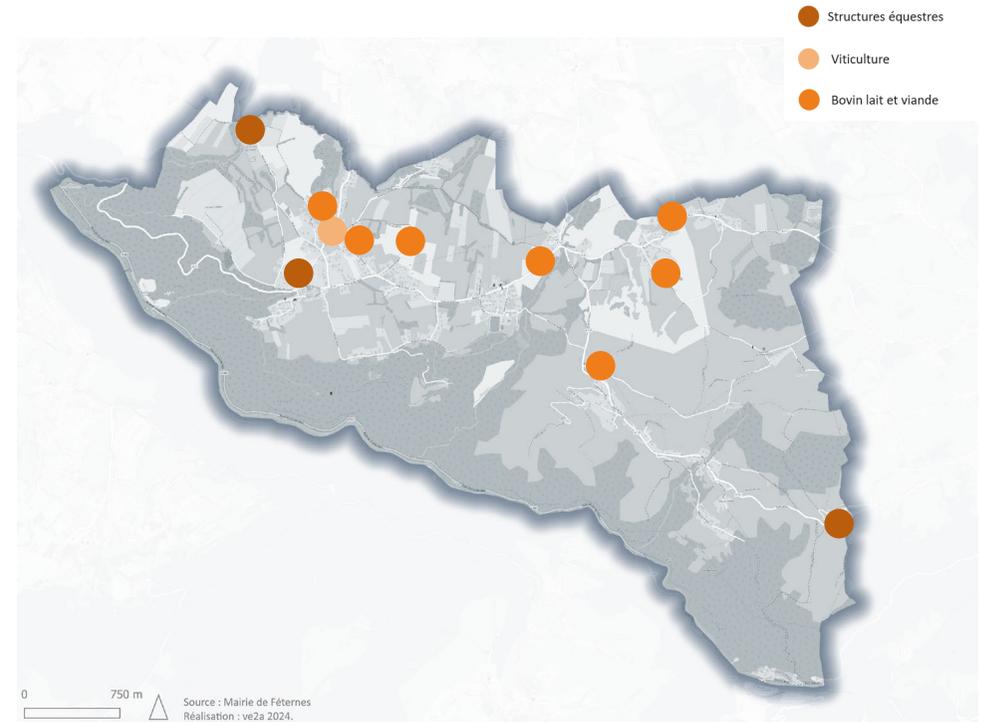
• 15 exploitations

2.3 Approche paysagère et spatiale

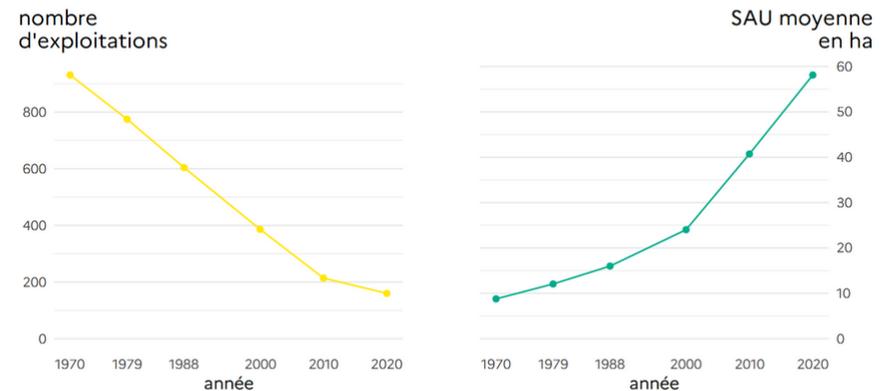
Quel rôle pour l'agriculture dans le paysage et l'économie du territoire ?

Les tendances

- **11 exploitations agricoles à Féternes (dont 3 équestres) :** un chiffre en légère diminution comparativement aux années 2000, la commune comptait alors 14 exploitations
- **Une filière économique historique structurante** pour le territoire : basée sur l'élevage laitier, comme sur l'ensemble du plateau de Gavot.
- Une activité qui détient un rôle clé dans le maintien du grand paysage ouvert du territoire,
- **La commune de Féternes accueille sur son territoire « la fruitière Gavot-Léman »** qui couvre la moitié du Pays de Gavot et transforme le lait pour la fabrication de fromage « Abondance »
- Féternes appartient aux zones AOP : **Reblochon, Abondance, Gruyère**
- Et plusieurs IGP : **Emmental, Tomme de Savoie, Pommes et Poires de Savoie**



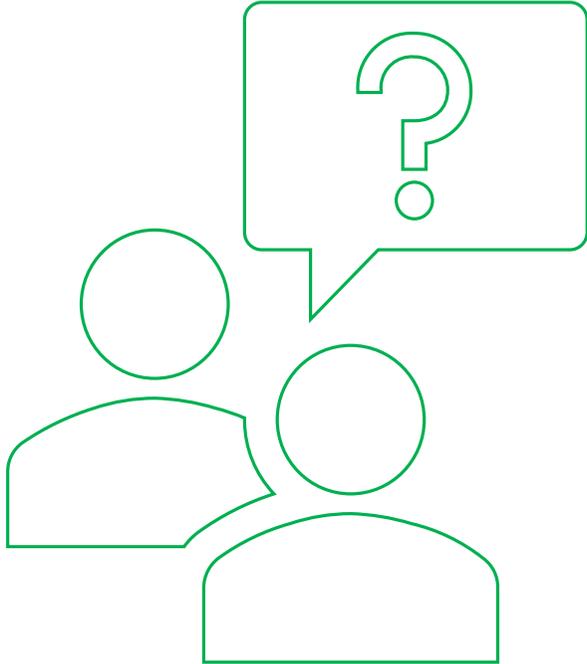
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

2.3 Approche environnementale

Vers un territoire plus économe en foncier ?

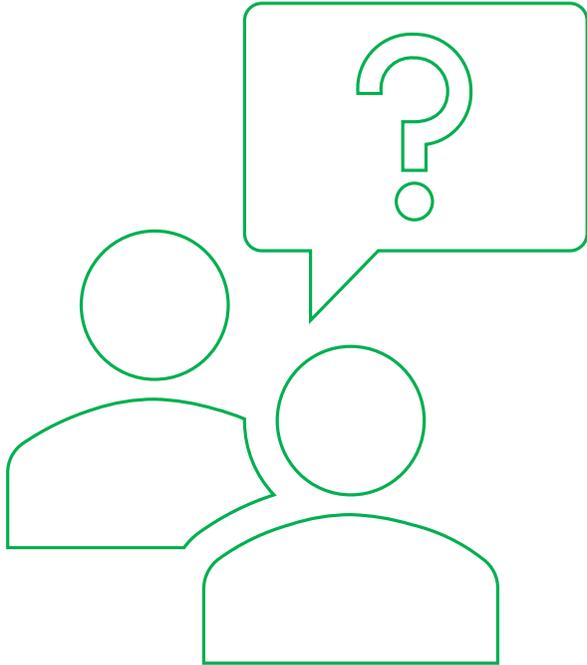


D'après vous, combien d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés (=urbanisés) en 10 ans ?

- **1 ha**
- **5 ha**
- **10 ha**

2.3 Approche environnementale

Vers un territoire plus économe en foncier ?



D'après vous, combien d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés (=urbanisés) en 10 ans ?

• 1 ha

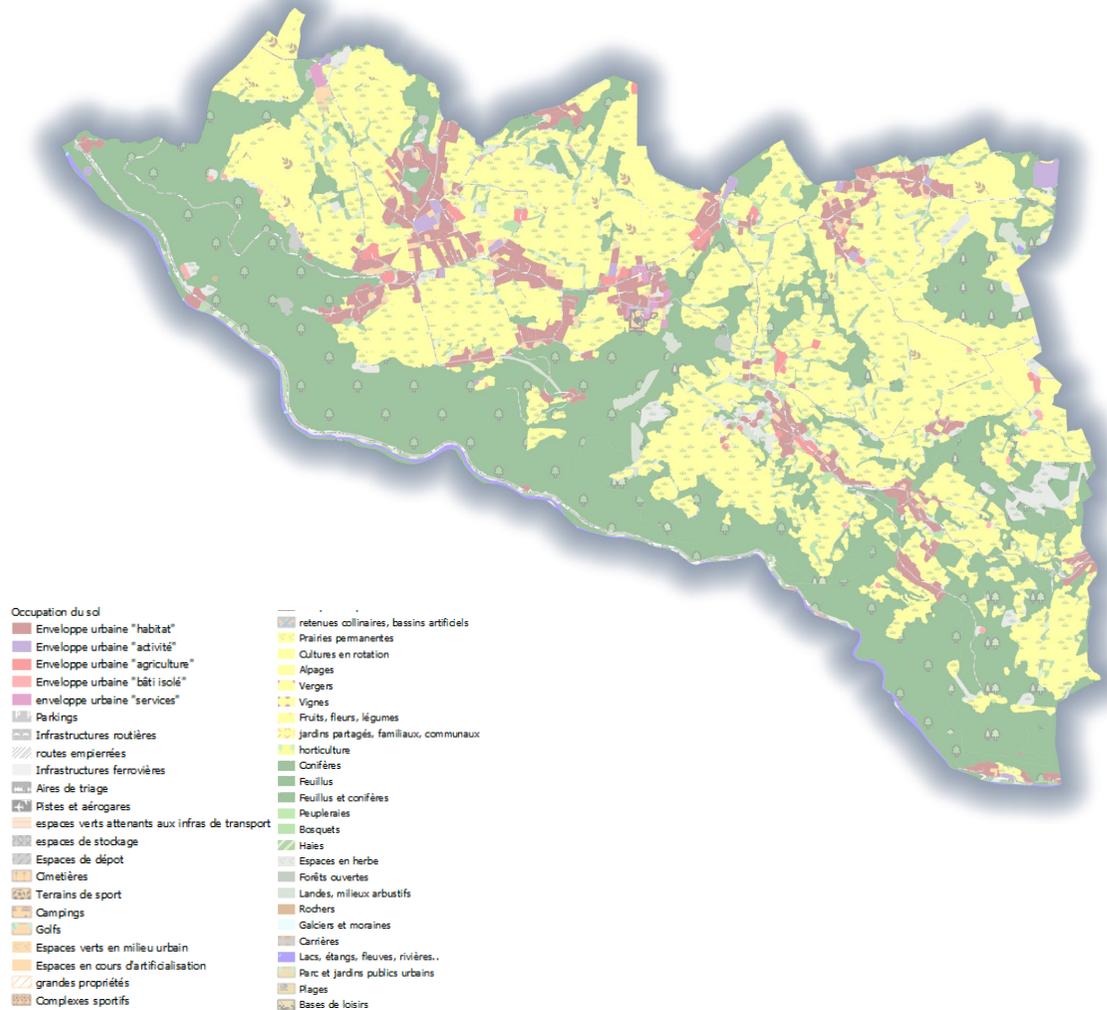
• 5 ha

• **10 ha**

2.3 Approche environnementale

Vers un territoire plus économe en foncier ?

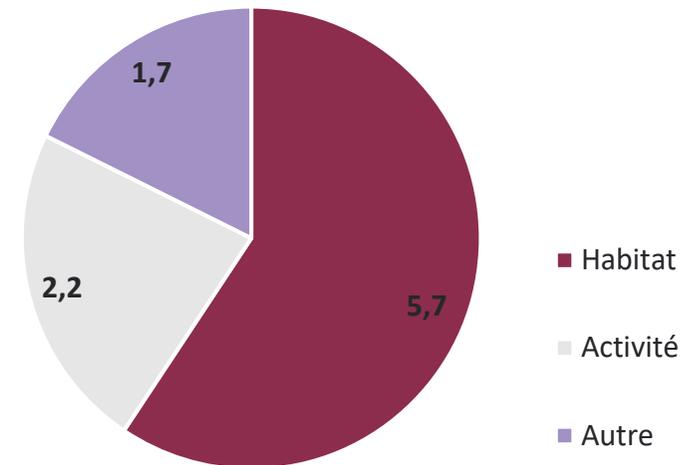
Le Mode d'Occupation du Sol de Féternes



- **9,6 ha** consommés entre 2012 et 2021
- **1,3 ha** consommés entre 2021 et 2023

Surfaces NAF consommées entre 2012 et 2021 en ha

Source : OCS 74, 2024



Les tendances

- **Un territoire encore largement dominé par les espaces naturels, forestiers et agricoles** mais sous pression foncière

2.3 Environnement et paysage : les enjeux identifiés

Vers une protection environnementale plus ambitieuse ?

Conserver l'identité paysagère et architecturale rurale de Féternes :

- Par des **prescriptions paysagères et architecturales renforcées**
- Par une meilleure **prise en compte des différences et des caractéristiques communes** entre les secteurs de la commune
- En **limitant la pression sur le foncier agricole**, tant pour le soutien du dynamisme économique en place que pour la préservation du caractère rural de la commune

Vers une protection environnementale plus ambitieuse :

- **Redéfinir les besoins de la commune pour mieux appréhender les besoins en constructions**
- Le maintien et la restauration de la **continuité entre les espaces de nature** pour garantir la fonctionnalité et la continuité écologique sur l'ensemble du territoire et la poursuite de la **préservation des réservoirs de biodiversité identifiés**
- **La pérennisation voire la réhabilitation des milieux ouverts** (espaces agro-pastoraux) **face à l'avancée du couvert forestier et aux facteurs anthropiques** (urbanisation, fréquentation touristique et de loisirs des espaces naturels, etc.)
- **La préservation de l'intégrité écologique des milieux forestiers** en prenant en compte les enjeux économiques associés à la valorisation de la ressource
- La préservation du réseau de zones humides du territoire

Vers un territoire engagé dans la transition énergétique :

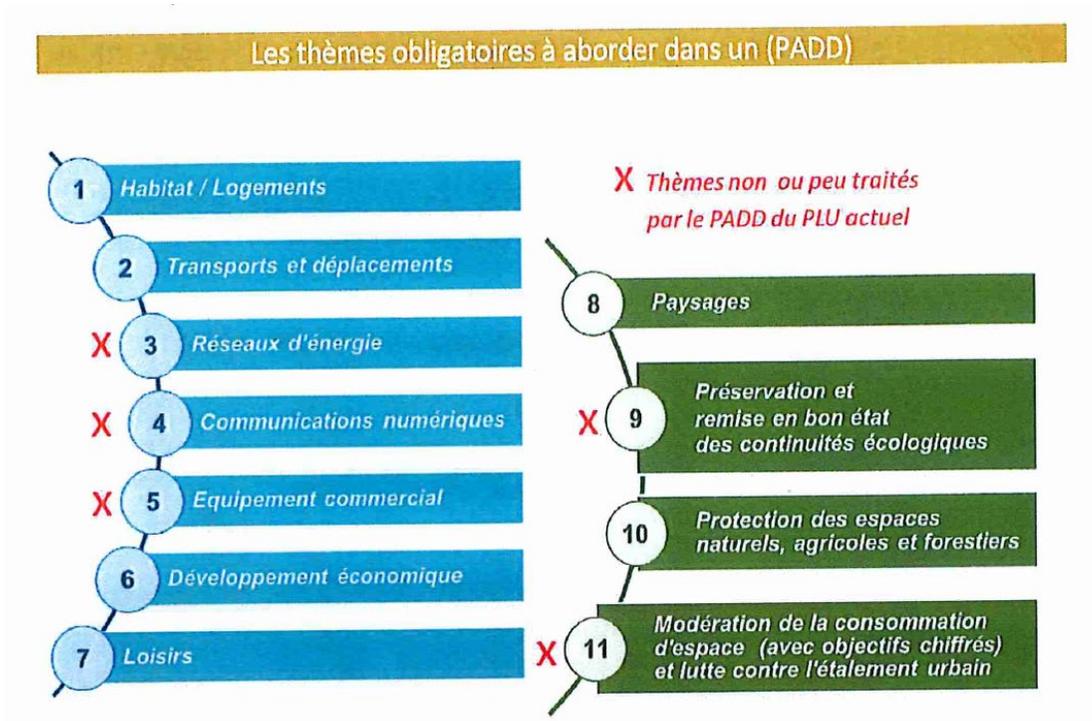
- **Développer les énergies renouvelables** afin de limiter les émissions de GES de Féternes et veiller à leur intégration paysagère et architecturale.

05 Les premières orientations du projet

Le PADD

05 Les premières orientations du projet

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)



Le PADD est la pièce maîtresse du PLU

Il définit pour les 10/ 15 prochaines années, la stratégie de développement du territoire répondant aux besoins et enjeux identifiés dans le diagnostic.

Comment encadrer l'accueil d'une population nouvelle sur le territoire ?

Comment pérenniser et développer l'emploi pour tous ?

Quelle offre d'équipements et de services, y compris en matière de déplacements ?

Comment conforter l'attractivité touristique de la commune ?

Quelles orientations afin d'intégrer les enjeux thermique et énergétique ?

Le PADD est une « feuille de route » pour les 10/12 années à venir, dont le conseil municipal de Féternes a déjà débattu début 2023, et dont une version plus précise fera l'objet d'un second débat.

05 Les premières orientations du projet

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)



1. Conforter et développer les fonctions villageoises de Féternes au profit de son animation et de sa dynamique sociale

1. Conforter les 2 pôles principaux : Chef-lieu et Thièze dans la mixité et la complémentarité des fonctions
2. Modérer la consommation d'espaces, limiter l'étalement urbain résidentiel et densifier raisonnablement les enveloppes urbaines

2. Soutenir et conforter une économie locale utile au territoire et à ses habitants, mais conciliable avec les ressources et les sensibilités de la commune

1. Assurer la pérennité et la qualité de l'agriculture traditionnelle de moyenne montagne
2. Œuvrer pour une gestion durable de la forêt en conciliant ses différentes fonctions (économiques, écologiques et de loisirs)
3. Favoriser le maintien et le développement des activités artisanales et des services de proximité
4. Promouvoir une offre touristique et de loisirs « entre lac et montagne » compatible avec les sensibilités patrimoniales de la commune

3. Préserver et valoriser notre capital naturel et culturel comme facteur d'identité et de qualité du cadre de vie

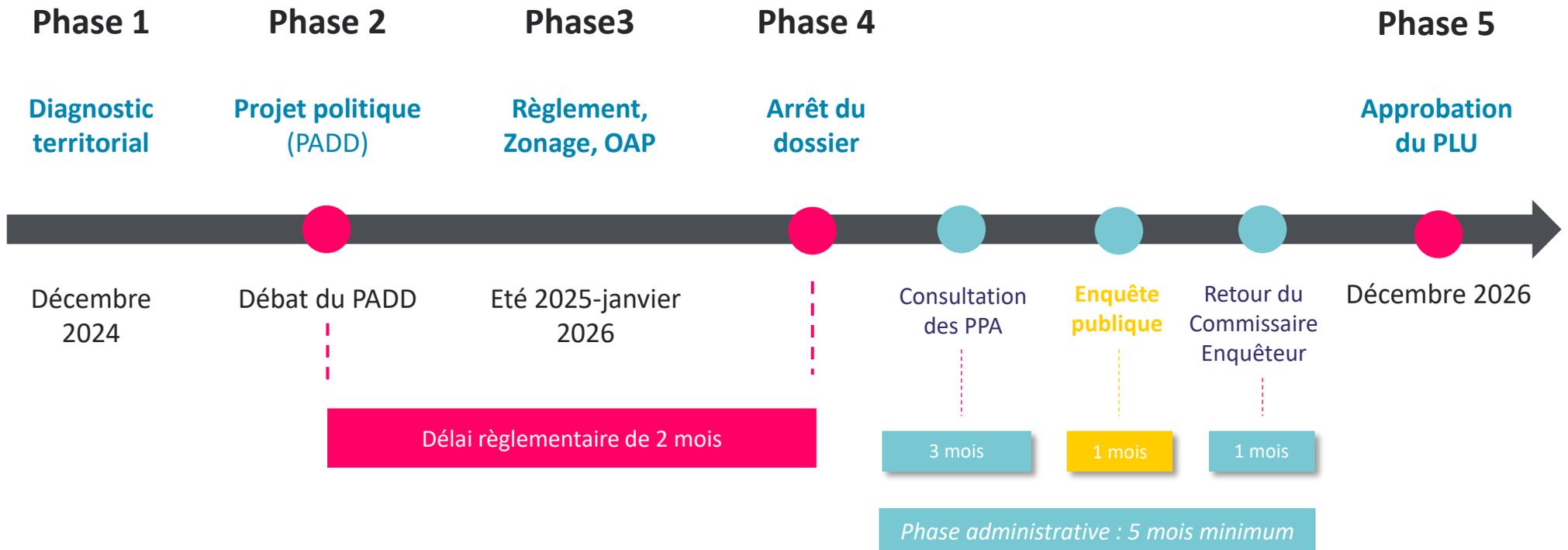
1. Prévenir et limiter les sources de risques et nuisances sur notre santé et notre environnement et anticiper les effets du changement climatique
2. Protéger et gérer durablement notre capital naturel
3. Préserver et valoriser les éléments représentatifs voire remarquables du patrimoine culturel local et de l'identité communale

06 Les prochaines étapes

Planning prévisionnel

De manière continue et transversale, durant toute la durée du projet

Evaluation environnementale,
Concertation de la population (registre en mairie, site web, bulletins municipaux, réunions publiques...)



« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences [...] », Article L.101-1 du Code de l'urbanisme.

MERCI

Nous contacter :

SARL VE2A - Siège Social

Moulin Marc d'Argent
3 rue des petites eaux de
Robec -76000 ROUEN
Tel.: 09 72.33.32.84
contact@ve2a.com
SIRET :
512.770.884.00033

Agence Paris

Le « cinq »
5 Rue de Savoie - 75006 PARIS
+33 1 43 26 66 39

Agence Océan Indien

Cour de l'Usine
La Mare
97438 Sainte-Marie